

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
B L A I N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Octobre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à Mme POYER Audrey*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme POYER Audrey et M. PLANTARD Thierry.

OBJET :	<i>Demandes de cession de portion d'un chemin rural situé au lieudit La Bouhonnais de Monsieur Gérard BRETECHE et des Consorts MAHÉ.</i>
----------------	--

N° 2015 / 10 / 26

Monsieur le Maire rappelle qu'un chemin communal situé à la Bouhonnais dessert les propriétés appartenant à Monsieur Gérard BRETECHE et à Monsieur Georges MAHÉ.

Vu les demandes desdits propriétaires en date du 30 Juin 2008 pour Monsieur MAHÉ et du 3 Février 2009 pour Monsieur BRETECHE,

Vu le plan annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Agriculture-Aménagement de l'Espace en date du 17 Février 2009,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 Février 2009 autorisant ces deux cessions,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Considérant le décès de Monsieur Georges MAHÉ survenu le 5 Avril 2015 à SAINT HERBLAIN,

Considérant la demande des Consorts MAHÉ d'acquérir une portion de chemin communal sis à la Bouhonnais aux mêmes conditions que celles prévues par la délibération du Conseil municipal de Blain le 26 Février 2009,

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la vente de deux chemins communaux sis à la Bouhonnais d'une superficie approximative de 422 m², sous réserve du document d'arpentage, à Monsieur Gérard BRETECHE demeurant 104, avenue Jeanne d'Arc 44520 SAINT-BREVIN-LES-PINS selon le plan annexé,

APPROUVE la vente d'une portion de chemin communal sis à la Bouhonnais d'une superficie approximative de 111 m², sous réserve du document d'arpentage, aux Consorts MAHE domiciliés 12 ter, Rue de Redon 44130 BLAIN selon le plan annexé,

DIT que la cession s'exécutera sur la base forfaitaire de 5 €/m², tous frais annexes à la charge des demandeurs,

PRECISE que les documents d'arpentage seront réalisés par le Cabinet BARBERY-CATTANEO domicilié à BLAIN,

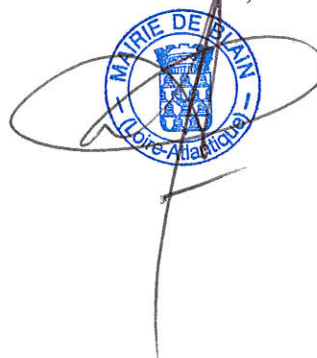
DIT que les actes seront passés en l'Etude de Maître RUAUD, Notaire à BLAIN,

AUTORISE le Maire à signer les actes et tous autres documents,

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Novembre 2015,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151029-CM-2015-10-26-
DE
Date de télétransmission : 03/11/2015
Date de réception préfecture : 03/11/2015